

Statistiques Régionales

Chiffres clé de l'année 2017

Source : SNTRP - Statistiques technologiques et financières 2015-2017

Sommaire

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs	2
A. Définitions	2
B. Les indicateurs.....	2
C. Evolution des modes de calcul	3
2. Sinistralité de l'année 2017	4
D. Quelques repères	5
E. Dépenses de la sinistralité.....	6
3. Les entreprises et salariés	6
A. L'effectif salarié par CTN en 2017.....	6
B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif.....	6
4. Les accidents du travail.....	7
A. Résultat de l'année 2017	7
B. Répartition des accidents de travail avec arrêt.....	7
C. Répartition des accidents de travail avec arrêt et indice de fréquence par département	8
D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2004 à 2017.....	8
E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt.....	9
5. Les maladies professionnelles	9
A. Résultat de l'année 2017	9
F. Evolution des maladies professionnelles en 1 ^{er} versement	9
G. Focus TMS.....	10
H. Focus Amiante	12
I. Focus cancers professionnels	12
6. Les accidents de trajet.....	14
A. Résultat de l'année 2017	14

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs

A. Définitions

Circonscription de la Carsat Nord-Est

La région Nord-Est comprend 2 régions :

- ✚ La région Lorraine composée de 3 départements : Meurthe et Moselle, Meuse, VoSNTRPs. Le département de la Moselle est rattaché à la CRAM Alsace Moselle.
- ✚ La région Champagne-Ardenne composée de 4 départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Les comités techniques nationaux (CTN)

CTN A	Métallurgie
CTN B	Bâtiments et Travaux Publics
CTN C	Transports, EGE, Livre, Communication
CTN D	Alimentation
CTN E	Chimie, caoutchouc, plasturgie
CTN F	Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux
CTN G	Commerce
CTN H	Activité de Service I
CTN I	Activité de Service II et Travail Temporaire
CTN Z	Bureau et autres catégories

Le compte spécial

Sont inscrites au compte spécial, en application de l'arrêté du 16/10/1995 pris pour l'application de l'article D. 242-6-3, les dépenses afférentes à des maladies professionnelles constatées ou contractées dans l'une des conditions suivantes

- ✚ La maladie professionnelle a fait l'objet d'une première constatation médicale avant la date d'entrée en vigueur du tableau la concernant ;
- ✚ la victime n'a été exposée au risque de la maladie professionnelle qu'antérieurement à la date d'entrée en vigueur du tableau

B. Les indicateurs

Provenance des données

Les données sont issues d'un traitement informatique intégré à la base de données SNTRP : Système de Gestion des Employeurs pour la tarification et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et pour la gestion des déclarants de données sociales. Ce système est utilisé dans toutes les CARSAT, CRAM et CGSS.

Ce programme a pour objet de constituer les fichiers concernant les employeurs :

- ✚ les résultats des employeurs
- ✚ les sinistres professionnels (AT/MP).
- ✚ Les fichiers constitués comportent les données relatives à la dernière période triennale connue, soit les 3 dernières années connues.

Il édite les résultats de la dernière année connue et remet à jour les éléments des 2 années précédentes. Ainsi, un écart peut apparaître entre le recueil statistique de l'année et ceux des exercices précédents.

Les indicateurs statistiques ne prennent pas en compte les données des risques 802CA, 802AA, 401ZE (élèves, étudiants, agents statutaires des Industries Electriques et Gazières).

LES CHIFFRES CLES 2017

Indicateurs	Abréviations	Définitions	
Incapacité temporaire	IT	Arrêt de travail d'au moins 24 heures consécutif à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle	
Incapacité permanente	IP	Incapacité permanente consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle et entraînant l'attribution d'une indemnité en capital (si Taux IP < 10 %) ou d'une rente (si taux IP >= 10 %)	
Taux IP	Taux IP		
Indice de fréquence	IF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{nombre de salariés}}$	x 1 000
Taux de fréquence	TF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000 000
Indice de gravité	IG	$\frac{\text{Total des taux d'incapacité permanente}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000 000
Taux de gravité	TG	$\frac{\text{Nombre de journées de travail perdues}}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	x 1 000
Taux IP Moyen	TIP Moyen	$\frac{\text{Somme des taux IP}}{\text{Nbre d'accidents avec IP}}$	
Maladies professionnelles en 1 ^{er} versement	MP 1 ^{er} versement	Maladies professionnelles (MP) ayant donné lieu à un premier versement d'indemnisation dans l'année, qu'il soit en indemnités journalières (IJ) ou en incapacité permanente.	
Maladies professionnelles avec IP	MP avec IP	Maladies professionnelles ayant donné lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité permanente (taux IP) dans l'année.	

C. Evolution des modes de calcul

En 2017, le mode de calcul des effectifs et heures travaillées ont évolué. Auparavant, issus des DADS, ces données proviennent désormais des DSN.

Calcul issu des DADS :

Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée :

- Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1. Ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

LES CHIFFRES CLES 2017

Calcul issu des DSN :

Il est calculé mensuellement et tient désormais mieux compte du temps de travail réel des salariés, puisque seront pris en compte :

- La quotité de temps de travail de chaque salarié, soit le pourcentage de sa durée de travail par rapport au temps complet (50 % pour un salarié à mi-temps par exemple).
- La période d'activité, soit l'intervalle pendant lequel le salarié a été employé.

Les indices et taux de fréquence et de gravité étant calculés à partir de ces données sont impactés par cette évolution.

Ces changements de règle induisent des écarts et ainsi une rupture de données qui interdit toute comparaison avec les années antérieures.

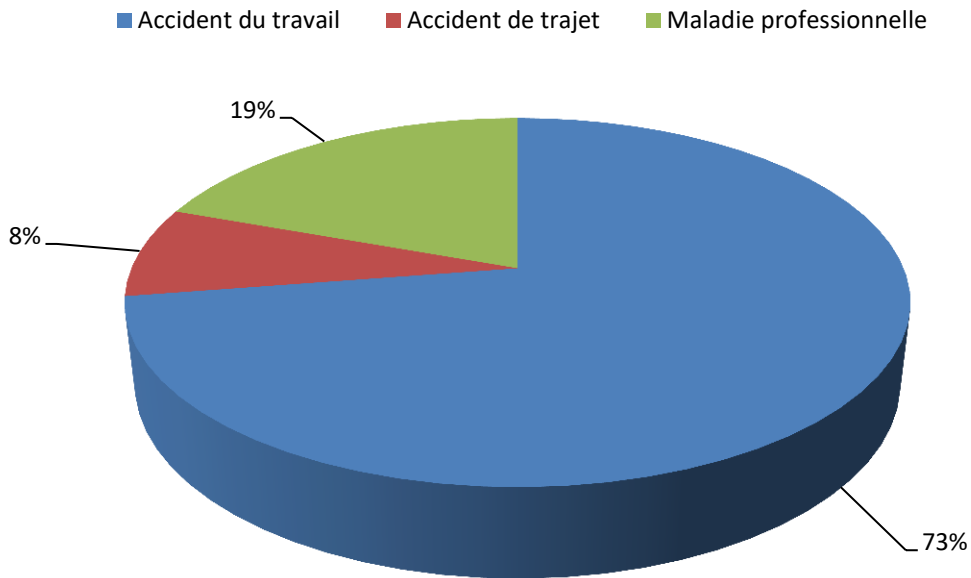
2. Sinistralité de l'année 2017

Sur l'ensemble des 9 CTN, la sinistralité de l'année 2017 est la suivante :

	Accidents de travail	Accidents de Trajet	Maladies professionnelles	Total
Nombre de sinistres reconnus	41 169	4 048	2 038	47 255
% de sinistres avec arrêt	55%	54%	70%	55%
Nombre de sinistres avec arrêt	22 571	2 199	1 425	26 195
Nombre de jours d'incapacité temporaire (IT)	1 390 354	151 800	373 654	1 915 808
Nombre moyen de jours IT/sinistre	62	69	262	73
Nombre d'incapacités permanentes (IP)	1 201	151	983	2 335
Part des incapacités permanentes<10%	71%	72%	67%	69%
Dont nombre de décès	20	15	9	44

LES CHIFFRES CLES 2017

1. Répartition des IJ de l'année 2017 par nature de risque



D. Quelques repères

Sur la base de 250 jours de travail par an, à raison de 8 heures de travail par jour, chaque heure :

- 24 sinistres sont reconnus par les CPAM
- 13 sinistres font l'objet d'un arrêt de travail

Les salariés représentent 23% de la population de la Circonscription de la Carsat Nord-Est :

Population Circonscription Carsat NE 2018 ¹	2 636 542
Nombre de salariés	618 336
	→ 23%

Sur la base de 250 jours de travail par an, le nombre de jours d'incapacité temporaire (1 915 808) représente :

- 7 663 équivalents temps plein en arrêt durant une année,
- L'équivalent d'une ville de 32 700 habitants sans activité durant une année

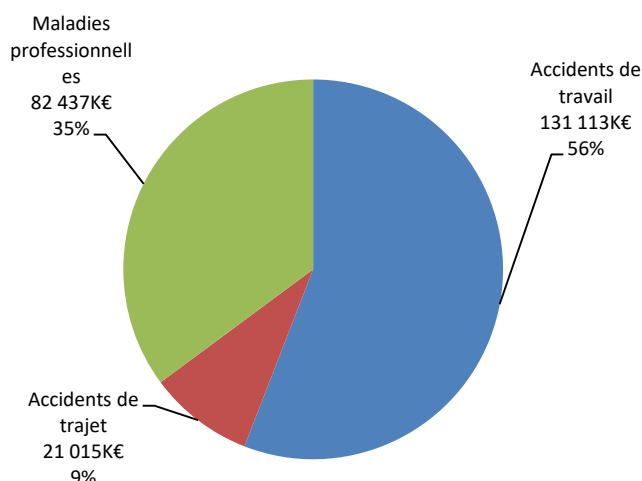
A titre indicatif, rappel de la population des villes de la Circonscription de la Carsat du Nord-Est entre 15 000 et 35 000 habitants.

Population St Dizier	30 900
Population Vandoeuvre	30 237
Population Epinal	33 977

¹ Source Insee, Recensement de la population 2015 - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2018

LES CHIFFRES CLES 2017

E. Dépenses de la sinistralité



En 2017, les dépenses AT-MP-Trajet s'élèvent à 235 millions d'euros. Par rapport à 2016, on constate une hausse de 15,5%.

Trois secteurs d'activités enregistrent une forte hausse des dépenses : CTN A – Métallurgie (+40,5%), CTN C – Transports, EGE, Livre, Communication (+25,4%) et CTN D – Alimentation (+16,7%).

Un secteur d'activité enregistre une baisse importante des dépenses : CTN G – Commerces non alimentaires (-14,1%)

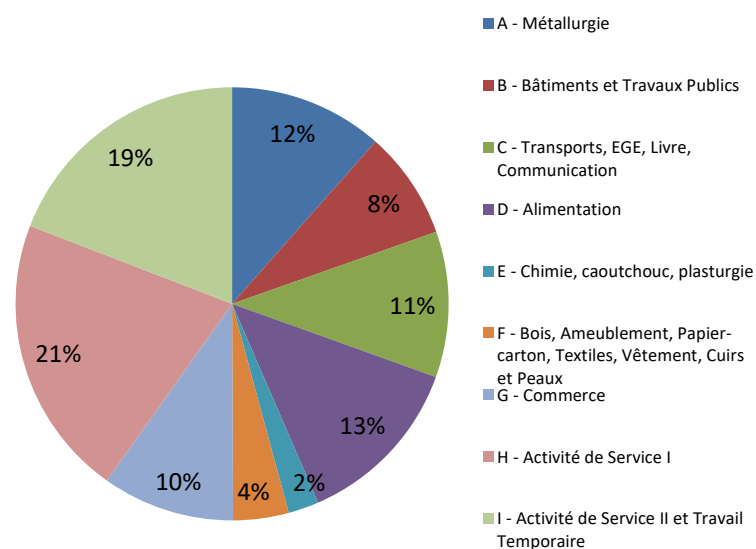
Ce sont les dépenses maladies professionnelles (+36,6%) et les accidents de trajet (+22,6%) qui engendrent la hausse de 15,5%.

3. Les entreprises et salariés

A. L'effectif salarié par CTN en 2017

En 2017 :
73 890 sections d'établissements
618 336 salariés

En Lorraine (sauf Moselle) et Champagne-Ardenne, sur 618 336 salariés, le premier secteur en matière d'effectif est les activités de Services I (Banque, Assurance, Enseignement, Sécurité Sociale) suivi par les activités de service 2 (santé, travail temporaire, soins à la personne)



B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif

84% des sections d'établissements de la région ont moins de 10 salariés et occupent un quart des effectifs salariés.

2,7% des sections d'établissements ont plus de 50 salariés et occupent 45% des effectifs salariés.

	Nb SE	Effectifs	% SE	% Effectifs
1 à 9 salariés	62 352	154 187	84,38%	24,94%
10 à 19 salariés	5 884	78 803	7,96%	12,74%
20 à 49 salariés	3 628	110 275	4,91%	17,83%
50 à 99 salariés	1 144	77 746	1,55%	12,57%
100 à 199 salariés	571	78 530	0,77%	12,70%
200 à 299 salariés	167	39 672	0,23%	6,42%
300 salariés et plus	144	79 123	0,19%	12,80%

LES CHIFFRES CLES 2017

effectifs salariés

Total général	73 890	618 336	100,00%	100,00%
---------------	--------	---------	---------	---------

4. Les accidents du travail

A. Résultat de l'année 2017

En 2017, 22 571 accidents du travail font l'objet d'un arrêt de travail.

Les accidents de travail en baisse depuis 2013 (-1,7% de 2013 à 2017) ont enregistré une légère hausse de +1,1% de 2016 à 2017.

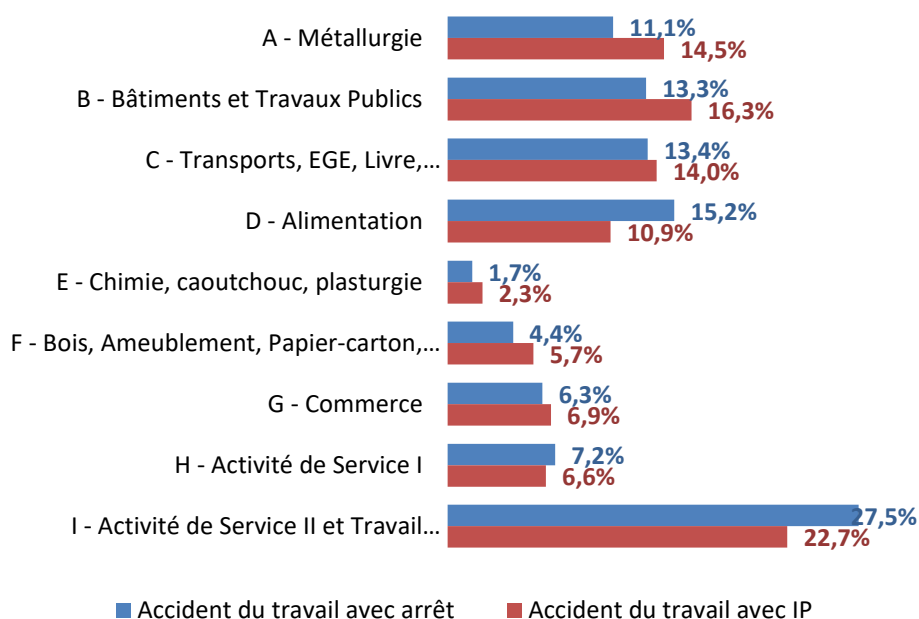
	Ensemble des 9 CTN	Evolution 2016/2015
Accident de travail avec arrêt	22 571	1,07%
Nombre de Jours IJ	1 390 354	3,23%
Accident avec incapacité permanente	1 201	-10,77%
Dont Décès	20	-39,39%
Total des taux IP	12 095	-11,73%
Dépenses	131 112 918	4,42%

	Ensemble des 9 CTN
Indice de fréquence	36,50
Taux de fréquence	22,33
Indice de gravité	11,97
Taux de gravité	1,38

En 2017, 5 activités se trouvent supérieures à l'indice de fréquence de l'ensemble des 9 CTN :

- CTN B – Bâtiment et travaux publics : 60,0
- CTN I – Activité de services II : 52,5
- CTN C – Transports, EGE... : 44,9
- CTN D – Alimentation : 42,5
- CTN F - Bois, Ameublement : 38,7

B. Répartition des accidents de travail avec arrêt par activité



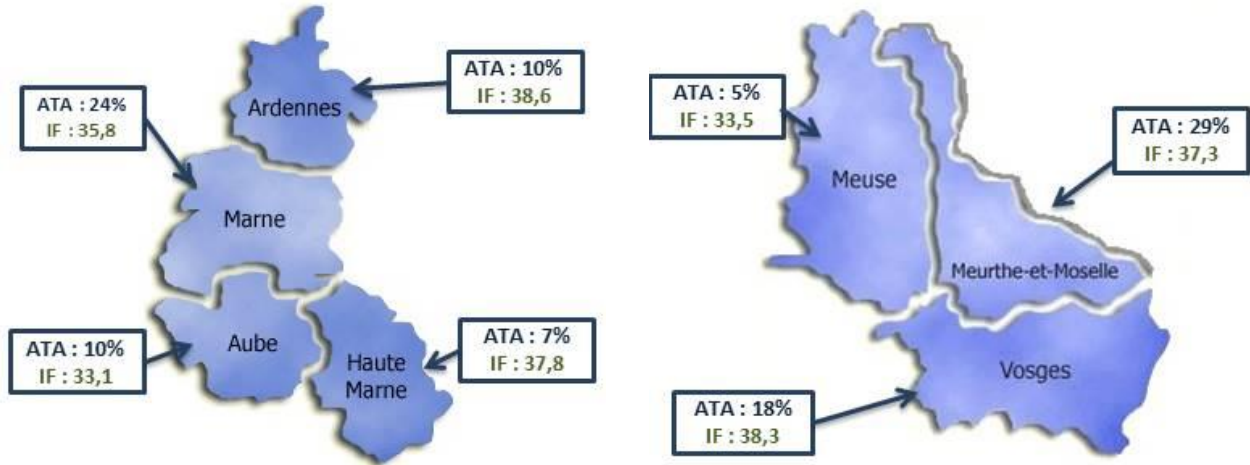
80% des accidents de travail avec arrêt et des accidents de travail avec IP sont concentrés dans les activités des

- CTN I (Activité de Service II et Travail Temporaire),
- CTN D (Alimentation),
- CTN C (Transports, EGE, Livre, Communication)
- CTN B (Bâtiments et Travaux Publics),
- CTN A (Métallurgie)

LES CHIFFRES CLES 2017

C. Répartition des accidents de travail avec arrêt et indice de fréquence par département

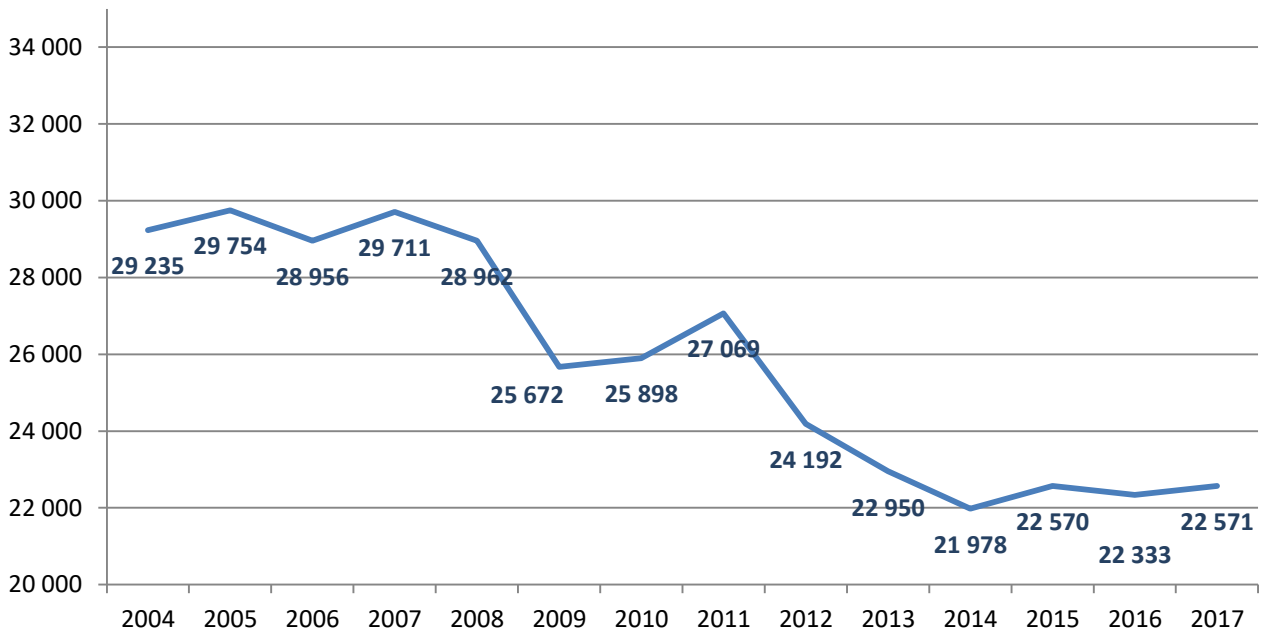
CIRCONSCRIPTION DE LA CARSAT NORD-EST
ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT : 22 571
INDICE DE FREQUENCE : 36,5



D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2004 à 2017

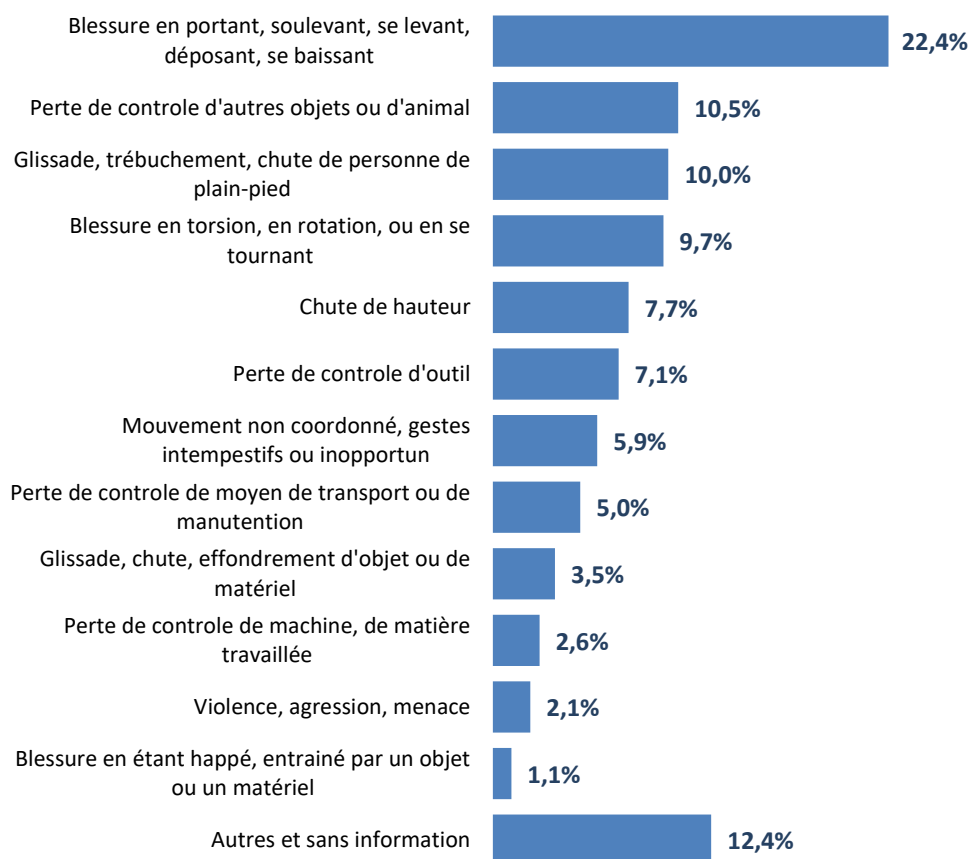
Après une tendance à la baisse des accidents du travail constatée depuis 2011, l'année 2017 connaît une légère hausse de 1,1% pour les accidents du travail. Cette hausse est constatée notamment dans les activités des CTN :

- ✚ Métallurgie : +2,2%
- ✚ Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux : +1,9%
- ✚ Activité de service II : +6,1%



E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt

76 % des accidents du travail avec arrêt ont pour principales causes les manutentions manuelles, les chutes de plain-pied, les chutes de hauteur et l'outillage à main.



5. Les maladies professionnelles

A. Résultat de l'année 2017

En 2017, 1 976 maladies professionnelles font l'objet d'un 1^{er} versement (1^{er} versement IJ ou 1^{ère} attribution d'un taux d'IP).

Comme pour 2016, les maladies professionnelles enregistrent une baisse (-4,45% de 2016 à 2017).

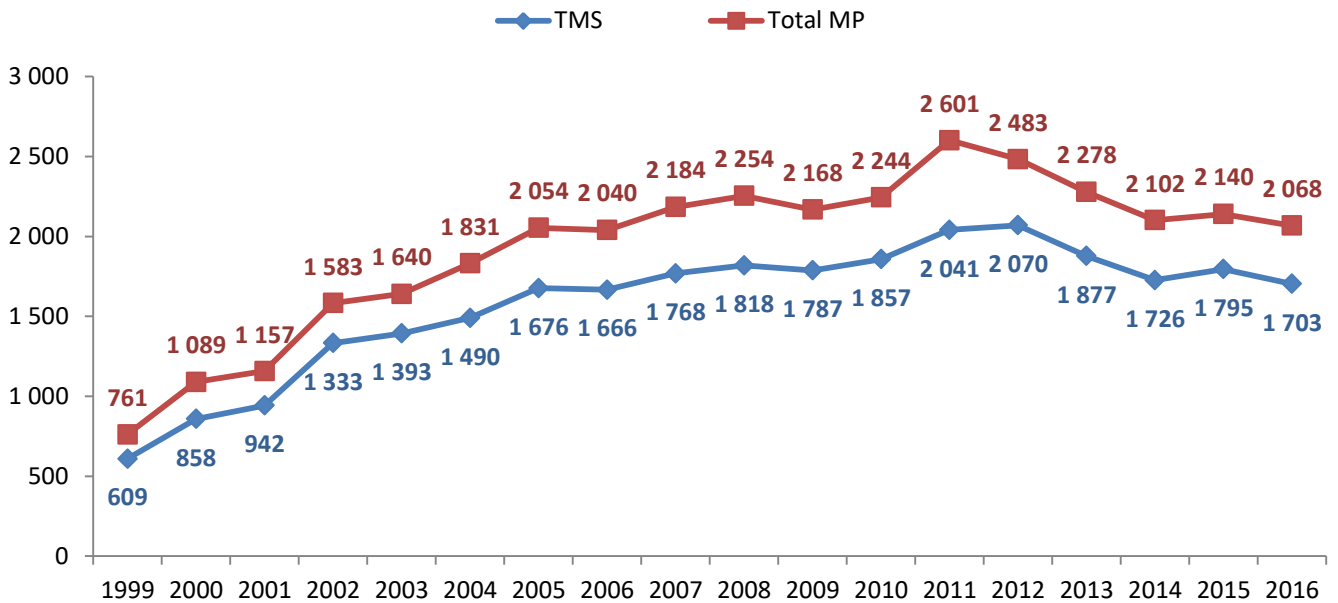
	Ensemble des 9 CTN	Compte spécial	Total	Evolution 2017/2016
MP en 1er versement	1 774	202	1 976	-4,45%
Nombre de Jours IJ	373 654	34 565	408 219	1,13%
MP avec incapacité permanente	983	171	1 154	-4,79%
Dont Décès	15	10	25	-34,21%
Total des taux IP	12 380	6 074	18 454	-0,90%
Taux IP moyen	13	36	16	4,08%
Dépenses	82 437 428	46 600 030	129 037 458	13,51%

	Année 2017	Evolution 2017/2016
Indice de gravité	17,93	-9,90%
Taux de gravité	0,40	-8,07%

F. Evolution des maladies professionnelles en 1^{er} versement

LES CHIFFRES CLES 2017

La tendance à la baisse constatée en 2012 se poursuit (2017/2016 : -4,4%). Cette diminution concerne essentiellement les TMS (2017/2016 : - 2,6%).

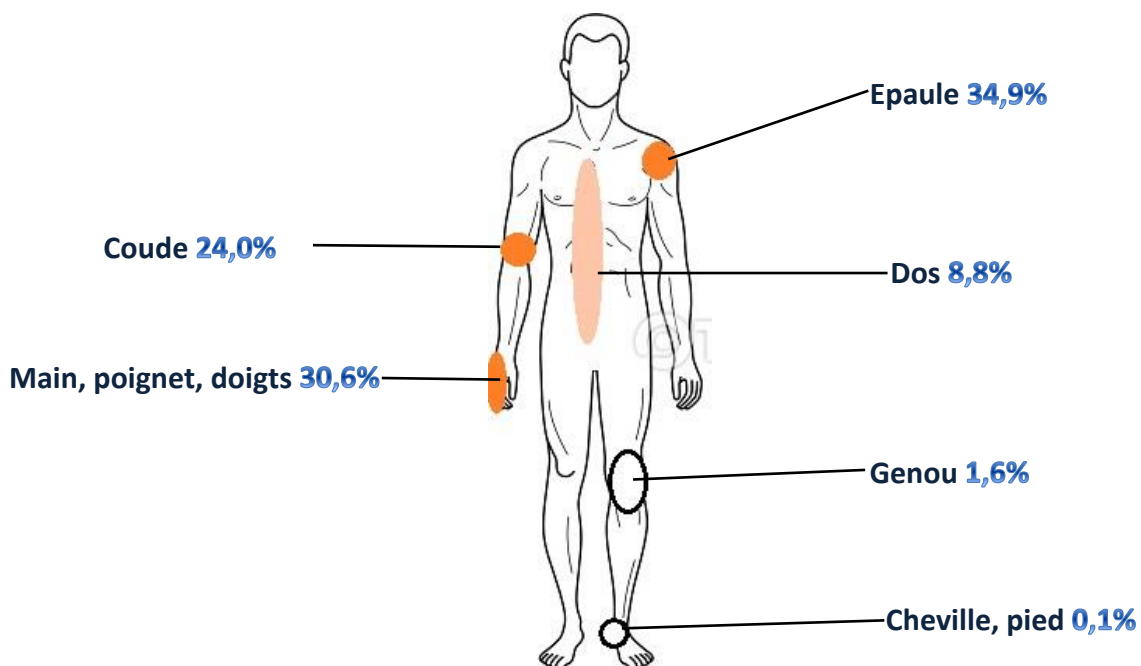


G. Focus TMS

84% des maladies professionnelles en 1^{er} versement concernent les TMS, en 2017 :

- ✚ Tableau 57 – Affections péri-articulaires : 1 488 cas
- ✚ Tableau 98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle : 117 cas
- ✚ Tableau 97 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations : 29 cas
- ✚ Tableau 69 – Affections dues aux vibrations et aux chocs : 3 cas
- ✚ Tableau 79 – Lésions chroniques du ménisque : 21 cas

1. TMS par sièges des lésions – Année 2017



LES CHIFFRES CLES 2017

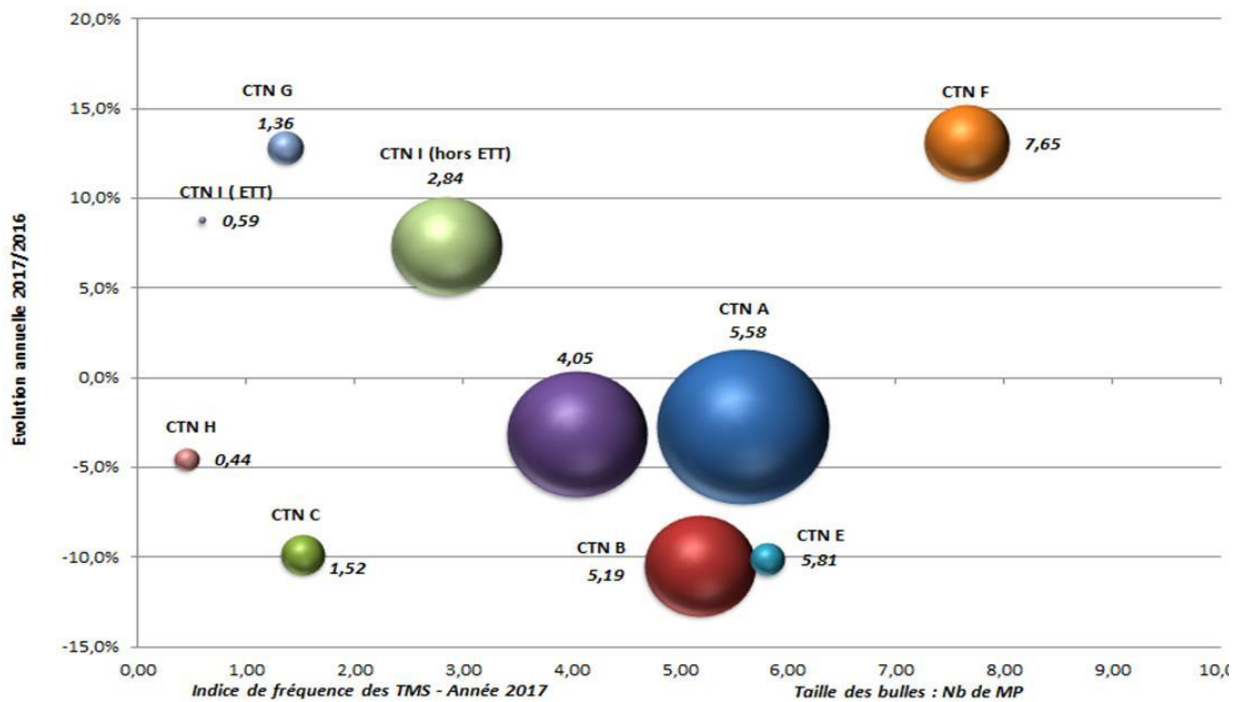
84% des TMS relèvent des pathologies et sièges des lésions suivants :

- ✚ Main, poignet, doigts : Syndrome du canal carpien : 24,5%
- ✚ Coude : Tendinopathie des muscles épicondyliens du coude : 18,9%
- ✚ Epaule : Tendinopathie aigue ou chronique : 17,1%
- ✚ Epaule : Rupture de la coiffe des rotateurs : 16,4%
- ✚ Dos : Sciatique par hernie discale : 7,9%

2. Indice de fréquence des TMS 2017 et évolution annuelle (hors compte spécial)

82% des TMS se trouvent principalement dans 5 secteurs d'activité :

- A – Métallurgie : 22%
- D - Alimentation : 18%
- I - Activités de service II (santé, travail temporaire, soins à la personne) : 15%
- B - Bâtiments et Travaux Publics : 15%
- F - Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux : 11%



LES CHIFFRES CLES 2017

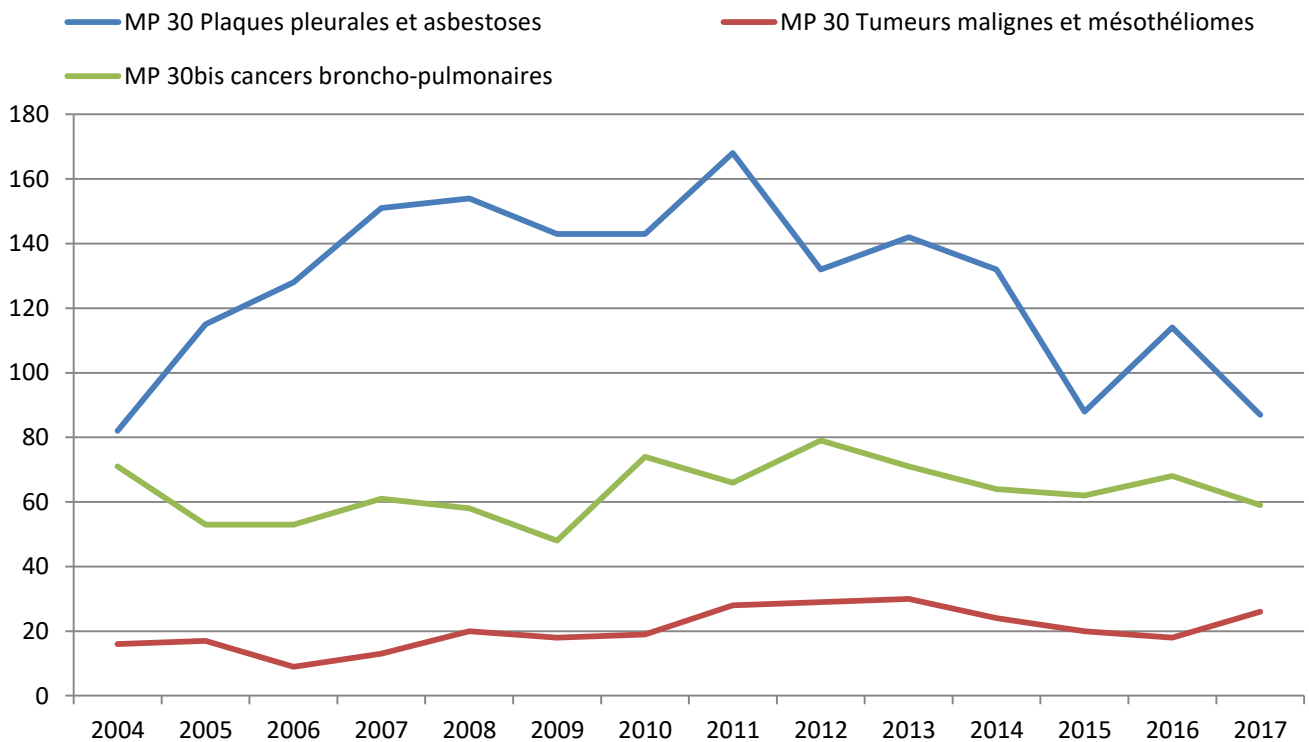
H. Focus Amiante

1. Evolution des MP amiante (30 et 30bis) par pathologie (hors MP 30 Association de plusieurs syndromes)

Après une hausse en 2016, les maladies professionnelles en 1^{er} versement liées à l'amiante accusent une baisse en 2017 :

- ✚ 2016 à 2017 : -16%
- ✚ 2013 à 2017 : -26%

Plus de 96% des maladies professionnelles relèvent des pathologies suivantes :



I. Focus cancers professionnels

MP en 1 ^{er} versement	
Amiante	85 66%
Hors amiante	43 34%
Total	128

En 2017, 66% des cancers professionnels indemnisés sont liés à l'amiante.

On dénombre 25 décès liés à des cancers professionnels dont :

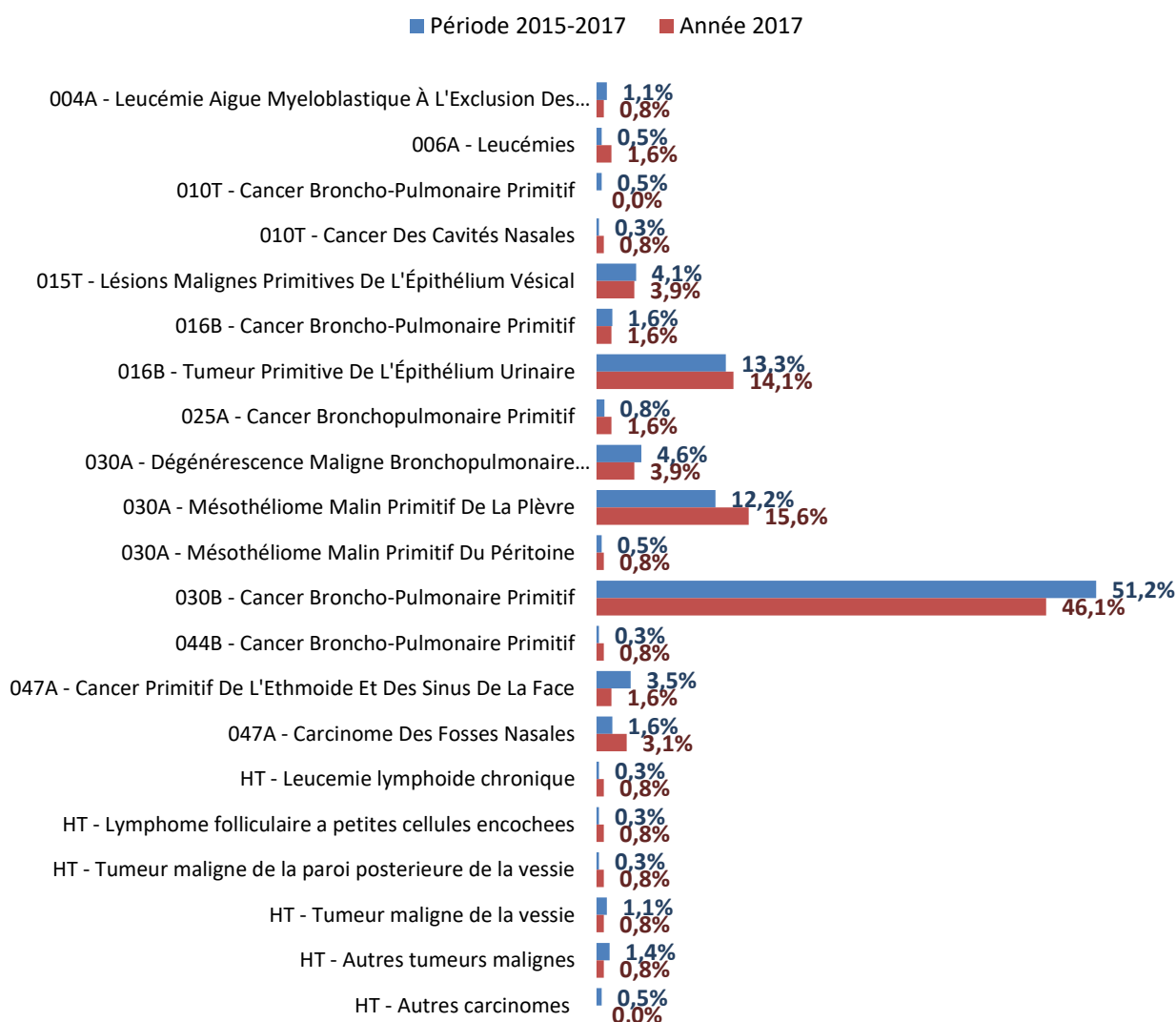
- MP 30Bis : 16 (64%)
- MP 30 : 7 (28%)
- MP 4 – MP 15Ter : 2 (8%)

LES CHIFFRES CLES 2017

LES CHIFFRES CLES 2017

Répartition des cancers d'origine professionnelle en %

92% des cancers d'origine professionnelle sont liés à l'amiante, aux goudrons de houille, aux poussières de bois et aux amines aromatiques



6. Les accidents de trajet

A. Résultat de l'année 2017

Après avoir enregistré en 2016, une baisse -6,5%, les accidents de trajet avec arrêt accusent une hausse de 7,3%.

Cette hausse se trouve essentiellement dans 2 activités, la métallurgie (+22%) et le Transports, EGE, Livre, Communication (+19%)

	Sur l'ensemble des 9 CTN	Evolution 2017/2016
Accident de trajet avec arrêt	2 199	7,27%
Nombre de Jours IJ	151 800	6,78%
Accident avec incapacité permanente	151	-13,71%
Dont Décès	9	-10,00%
Total des taux IP	2 365	-2,99%
Dépenses	21 014 587	22,61%

LES CHIFFRES CLES 2017

Evolution des accidents de trajet de 2004 à 2017

